

Renouvelables PV : accompagner le développement du photovoltaïque sur son territoire

Programme de formation

Réf : PV2 - Projets Territoire

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les participants et participantes seront en mesure de :

- Mettre en lien les enjeux de la planification énergétique territoriale et l'intérêt du photovoltaïque en terme de développement territorial.
- Définir les objectifs de son territoire en identifiant son potentiel photovoltaïque et les manières de le mobiliser.
- Enclencher et soutenir le développement de projets photovoltaïques en s'appuyant sur les outils organisationnels mobilisables de manière adaptée.

Durée en jour et en heure

2 jours - 14 heures

Public visé

- Chargés de mission des collectivités territoriales (services urbanisme et énergie) et des services déconcentrés de l'Etat.
- Chargés de mission TEPOS / TEPCV
- Consultants chargés d'accompagner les collectivités dans une démarche de planification énergétique territoriale (AMO, élaboration de cahiers de charges...)

Prérequis

Aucun

Pour tirer pleinement parti des mises en situation proposées, il est fortement suggéré de venir avec un ordinateur et d'avoir préalablement ouvert un compte chez Enedis (instructions fournies à l'inscription).

Taux de satisfaction

Ce programme est un nouveau programme, il n'a pas encore fait l'objet d'évaluations.

Points de contenu

JOUR 1 : PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR SON TERRITOIRE

Accueil – Introduction

- Répondre aux idées reçues : recyclage, temps de retour énergétique, rôle dans le mix énergétique, etc.
- Contexte du photovoltaïque



- objectifs français
- applications, unités, modèles de valorisation de la production
- dispositifs d'aide au développement du PV
- Le rôle opérationnel des collectivités
 - contexte légal et réglementaire
 - principaux leviers d'action

1. Identifier le gisement photovoltaïque

- Étudier le gisement solaire
 - établir un diagnostic de l'existant : en puissance et en acteurs
 - les approches de type « cadastre solaire »
- S'approprier les enjeux liés au raccordement aux réseaux électriques
 - les réseaux électriques
 - comprendre les enjeux techniques du raccordement et les solutions possible

2. Comprendre les démarches d'un projet photovoltaïque

- Chronologie des étapes
- Points de vigilance

3. Approche technique des projets photovoltaïques

- Mener ou encadrer des études d'opportunité
 - rappels des principes techniques de dimensionnement et des ratios économiques
 - exemples d'analyse d'opportunité PV

JOUR 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR SON TERRITOIRE

4. Porter ou faire porter les projets photovoltaïques

- Portage en propre sur le patrimoine foncier de la collectivité
 - le modèle des grappes photovoltaïques : principe des projets groupés et retour d'expériences
 - notions sur les opérations d'autoconsommation collective
 - mise à disposition de foncier public à un opérateur privé et délivrance des titres d'occupation domaniale
- Co-développement de projets photovoltaïques
 - fondement juridique
 - rôle de la collectivité et principes de développement
- Création d'un opérateur photovoltaïque territorial
 - structure de portage
 - retours d'expériences de divers opérateurs

5. Le photovoltaïque et les règles d'urbanisme

- Photovoltaïque en toiture
 - comprendre les obligations de solarisation
 - faire appliquer les règles d'urbanisme
- Photovoltaïque au sol
 - le photovoltaïque au sol et l'usage des sols
- Éléments de compréhension sur les zones d'accélération

6. Définir les objectifs sur le territoire

- Planification du développement du photovoltaïque sur le territoire
 - définir une trajectoire par typologie d'installations (logement, tertiaire, agricole, champs solaires)
 - organiser un ou plusieurs ateliers avec les acteurs du territoire pour prioriser des actions

7. Les mesures de soutien aux porteurs de projets photovoltaïques

- Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes
- Accompagner les projets sur les toitures agricoles
- Fournir un appui aux entreprises en facilitant la mise à disposition de foncier privé

Synthèse, évaluation et conclusion

Modalités pédagogiques

Mode d'organisation : Présentiel

- Apports théoriques : alternance entre exposés et séquences d'échanges à partir de ses pratiques professionnelles (questions/réponses)
- Apports pratiques au travers de nombreux retours d'expériences et d'exemples de réalisations
- Mises en situation en sous-groupe pour intégrer les connaissances à partir des interactions autour du matériel pédagogique proposé : jeux de mise en situation, travail en ateliers

Moyens et supports pédagogiques

Supports d'exposés disponibles en version numérique sur l'espace personnel de chaque participant

Modalités d'évaluation et de suivi

- Auto-évaluation avant et après la formation
- Quizz en groupe en cours de formation
- Questionnaire à froid d'évaluation des acquis deux mois après la formation
- Attestation des compétences acquises

Profils du/des formateurs



Chargé.e de projets photovoltaïques chez Hespul

HESPUL, association basée à Lyon spécialisée dans la transition énergétique des territoires, conjugue son expertise de plus de 20 ans dans le photovoltaïque avec son expérience d'accompagnement de nombreuses collectivités locales (urbaines et rurales) et porteurs de projet dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques énergétiques.

Modalités et délais d'accès

FORMATION INTER

Les dates des sessions inter-entreprises sont disponibles sur notre catalogue de formation.

Lorsqu'aucune date n'est indiquée, nous vous invitons à nous signaler votre intérêt en écrivant à formation@institut-negawatt.com afin de pouvoir être informé.e de l'ouverture d'une session.

L'inscription se fait obligatoirement en ligne au moyen du formulaire à disposition sur la page du programme souhaité. La demande d'inscription est une pré-inscription. À réception, nous vous transmettons un devis pour signature électronique.

La date limite d'inscription est de 30 jours avant le début de la formation.

Dans l'éventualité où le nombre d'inscrits est insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'annuler l'action de formation au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation. Si la session est annulée, nous vous proposerons le report de votre inscription sur la session suivante. Nous vous conseillons d'opter pour des réservations de transport et de séjour annulables ou à dates modifiables.

FORMATION INTRA ou SUR MESURE

Toutes nos formations sont disponibles en intra-entreprise et nous sommes à votre écoute pour construire un dispositif de formation sur mesure selon votre contexte et vos besoins.

Nous réceptionnons vos demandes par mail, par téléphone ou au moyen du formulaire d'inscription en ligne.

A réception, nous prenons contact par mail ou par téléphone et nous vous transmettons un devis pour signature électronique. Le devis précise les dates ou la période proposée pour la réalisation de la formation.

CONDITIONS D'ANNULATION

La signature du devis engage l'entreprise ou la personne dans l'action de formation.

Les conditions d'annulation sont précisées dans [nos CGV](#).

Information sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos locaux à l'INEED sont certifiés H+. Informations et plan d'accès : <http://www.ineedra.org>

Pour les autres lieux, nous nous assurons au préalable des conditions d'accessibilité PMR et en informons les participants.

Vous êtes en situation de handicap, nous étudions vos besoins spécifiques : n'hésitez pas à contacter notre référente handicap referent-handicap@institut-negawatt.com

Nous contacter

Pour toute question ou besoin d'information, vous pouvez contacter :

Marie BRETEZ

Chargée de gestion administrative des formations

email : formation@institut-negawatt.com

téléphone : 04 75 58 60 85 / 07 86 11 82 83